

PROGRAMME



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL – SST (INITIATION)

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

Cette formation est ouverte à tout salarié qui souhaite contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise et intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail. Pas de prérequis nécessaire pour effectuer cette formation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail
- Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise
- Préparer et passer l'examen de Sauveteur Secouriste du Travail

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Formation en présentiel. Afin de comprendre au mieux les explications du formateur, celui-ci s'appuiera sur un support et du matériel de simulation pour les cas concrets. Au terme de la session de formation, sous réserve que le participant réussisse l'examen de Secouriste du Travail, une carte SST sera émise en stricte adéquation avec les exigences de FORPREV.

DURÉE ET EFFECTIFS

La durée de la formation est fixée à 14 heures, soit deux journées, et elle est dispensée à un groupe composé d'un minimum de 4 et d'un maximum de 10 stagiaires.

DÉROULÉ

- Présentation du déroulé de la séance et tour de table
- Le rôle du Sauveteur Secouriste du Travail et le cadre juridique de son intervention
- Les gestes de premiers secours : connaissances théoriques et pratiques + mise en application
- La mission de prévention au sein de l'entreprise : connaissances théoriques et pratiques + mise en application
- Exercices pratiques
- Evaluation des acquis et passage des épreuves certificatives sanctionnées par la délivrance du certificat SST, dans le respect des règles imposées par l'INRS

La réussite aux évaluations mises en œuvre pendant cette formation permet d'obtenir le certificat de sauveteur secouriste du travail. Ce certificat, délivré par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS, est valable au niveau national pour une durée de 24 mois. Il donne l'équivalence à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civique de niveau1 » (PSC1) du ministère de l'Intérieur.

PROFIL DU FORMATEUR

Afin de vous apporter la meilleure formation possible, vous serez accompagné d'un formateur SST habilité par l'INRS.

INDICATEUR DE CERTIFICATION

En 2024, nos stagiaires nous ont attribué la note de 9,9 sur 10 et 100 % ont obtenu la certification.

La réussite aux évaluations mises en œuvre pendant cette formation permet d'obtenir le certificat de sauveteur secouriste du travail. Ce certificat, délivré par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS, est valable au niveau national pour une durée de 24 mois. Il donne l'équivalence à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civique de niveau1 » (PSC1) du ministère de l'Intérieur.